



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 29/07/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	7

Vote	
A l'unanimité	
Pour :	7
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture de Montargis

L'an 2025, le 29 Juillet à 18:00, le Conseil Municipal de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. POISSON André, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 22/07/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/07/2025.

Présents : M. POISSON André, Maire, M. CHENAULT Johann, Mme ASSELIN Caroline, Mme GEINDREAU Sabine, Mme BECQUE Cathy, M. FRAPPIN Christophe, M. FRANCAERT Jean-Luc

Excusé : M. BAUNARD Dominique

Absent : M. PELLETIER Laurent

Secrétaire de séance : M. FRANCAERT Jean-Luc

D2025_15 – Sollicitation de la Fondation pour la Sauvegarde du Patrimoine Français pour les travaux sur l'église St Martial

Le Maire propose de solliciter la Fondation " La Sauvegarde de l'Art Français " qui subventionne la restauration des monuments classés ou inscrits via le leg " Maillé " pour les travaux de restauration de l'église.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu la loi n°2003-709 du 01 août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,

Vu le projet de convention de financement présent en annexe.

Considérant la volonté de la Commune de Fréville-du-Gâtinais de restaurer la partie basse de l'église St Martial,

Considérant la nécessité de rechercher des mécènes pour financer la restauration de l'église St Martial,

Considérant la nécessité de préserver et valoriser notre patrimoine artistique et culturel.

Considérant la possibilité de bénéficier d'un soutien de la Fondation pour la Sauvegarde de l'Art Français.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **approuve** la sollicitation de la Fondation pour la Sauvegarde de l'Art Français en vue d'obtenir un soutien financier ou autre pour le projet, relative au financement des travaux de restauration de l'église St Martial ;
- **autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à cette démarche ;
- **prend** toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de cette opération de collecte, conformément aux termes de la convention ;
- **transmet** la présente délibération à la **Fondation pour la Sauvegarde de l'Art Français**.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

En mairie, le 30/07/2025

Le Maire,

M. POISSON André,



Le secrétaire de séance,

M. FRANCAERT Jean-Luc